

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance publique du

Mardi 12 Avril 2011

18 h 30

- Le Cheylard -

## VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2011

# SOMMAIRE

<b>I – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2011</b>	<b>4</b>
1 - Introduction par M. le Président	
2 - Présentation	
<b>II – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>18</b>
1 – Vente de la parcelle AB 446 sur la ZA des Prés de l'Eyrieux à la SCI MANOLEA	
2 – Vente de la parcelle AB 442 sur la ZA des Prés de l'Eyrieux à la SCI LE ROMARIN	
3 – Autorisation à signer un acte notarié d'échange entre la CCPC et la SCI des Deux Versants sur la ZA d'Aric	
4 – Autorisation à signer le permis de construire de la pépinière d'entreprises	
5 – Autorisation à lancer le marché de travaux pour la construction de la pépinière d'entreprises	
6 – Adhésion au Réseau Entreprendre Drôme Ardèche	
<b>III – EAU ET ASSAINISSEMENT</b>	<b>20</b>
– Autorisation à signer un avenant dans le cadre du marché d'extension de réseaux sur le quartier de Chantelauve	
<b>IV – EYRIUM</b>	<b>20</b>
1 – Autorisation à signer le permis de construire pour la construction d'un restaurant et d'un espace bien-être sur le site d'Eyrium	
2 – Autorisation à lancer le marché de travaux pour la construction d'un restaurant et d'un espace bien-être sur le site d'Eyrium	
3 – Approbation du plan de financement et demandes de subventions	
<b>V – TRANSPORTS</b>	<b>23</b>
– Approbation de la demande d'extension de ligne de transport scolaire de la Commune de Mars	
<b>VI – ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>23</b>
1 – Création d'un poste d'animatrice pour le Relais d'Assistants Maternels	
2 – Demande de subvention pour l'aire de jeux du Pôle Enfance Jeunesse	
3 – Autorisation à signer une convention avec la FFME pour le mur d'escalade	
<b>VII - QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>24</b>
<b>VIII – COMMUNICATIONS DU PRESIDENT</b>	<b>25</b>

**Date de la convocation : 4 avril 2011**

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 44**

**Étaient présents :** M. Raymond BOURDELY, Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, , Mme Nathalie MASSON, M. Bernard MOISSON, Mme Pierrette CHANEAC (arrivée à 19h00), M. Daniel BERTHIER, Mme Marie-Christine ROURE, M. Jeannot MONTREVEL, M. Pierre CROS (arrivé à 19h05), Mme Karine ARNAUD, Mme Sophie FONTANEL, M. Robert COURTIAL, M. Denis SERRE, M. Lucien VIALLE , M. Jean-Luc BOULON, M. Patrick BÖHLE, M. Maurice ROCHE, M. Marcel COTTA, M. Gilbert FONTANEL, M. Raymond FAYARD, M. Dominique BRESSO, Mme Josyane ALLARD-CHALENCON, M. René JULIEN, Mme Marie-Laure ASTIER, M. Marc CHOUTEAU, M. Maurice SANIEL, Mme Annie FAURE, M. Christophe SABY, M. Michel LADREYT, M. Jean-Pascal PRAMAYON, M. Thierry GILBERT.

**Absents excusés représentés :** M. Roger PERRIN pouvoir à M. Daniel BERTHIER, M. Gérard CUMIN pouvoir à M. le Dr Jacques CHABAL, M. Henri CROS représenté par Mme Béatrice CHANUT, Mme Amandine SALLES représentée par Mme Alexandra MAZA, Mme Karine BROSSE représentée par M. René FAURE, Mme Magali FOURET représentée par M. Daniel BANCEL, M. Christophe VOLLE représenté par M. Thierry GILBERT.

**Absents excusés :** Mme Nathalie CHAREYRE, M. Ernest HELMSTETTER.

**Absent :** M. Richard FREYDIER, M. Emile ARNAUD, M. Jérôme MASSON.

**Le quorum est atteint.**

**Secrétaire de séance :** M. Thierry GILBERT

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, DGS de la CCPC
- Jean-Louis ROZÉ, Directeur technique de la CCPC
- Mélanie CAMARA, chargée de mission développement économique
- André BEAL, Trésorier communautaire

M. le Président ouvre la séance de ce conseil en informant les délégués de la réunion précédente concernant l'enveloppe du Conseil Général CAP TERRITOIRES 2011. Il indique que l'enveloppe 2011 devrait atteindre 253 995 € et qu'il est toujours aussi difficile de pouvoir prendre en compte tous les projets des communes, un élagage s'imposant.

Il propose de passer à l'ordre du jour, notamment au vote des 6 budgets primitifs 2011 de la Communauté de communes.

## **I - Présentation et vote des budgets primitifs 2011 de la "Communauté de communes du Pays du Cheylard"**

### **1 - Mot d'introduction de Monsieur le Président :**

*" Je voudrais vous rappeler certains termes énoncés lors du Débat d'Orientations Budgétaires:*

- des recettes réelles de fonctionnement excellentes : 825 € / hab. pour une moyenne à 378 € / hab.*
- un ratio d'endettement moindre qui a permis, dès 2010, de réaliser des emprunts à hauteur de 2,3 millions d'euros.*
- une gestion pluriannuelle des programmes et une anticipation des travaux dans la formalisation des emprunts.*

*Tout ceci a ouvert une prospective intéressante vis-à-vis des projets.*

*Dans ce contexte de fiscalité en pleine mutation (restructuration des taxes), notamment pour la contribution Economique Territoriale et la taxe d'habitation, et par le retard des services de l'Etat, nous ne voterons les taux qu'au cours d'une décision modificative nécessaire au mois de mai.*

*Tous les budgets vont vous être présentés par les Vice-présidents responsables.*

***C'est un budget général offensif et prévoyant.***

***Il assure à la CCPC la poursuite de l'amélioration du pôle de service qu'elle entend être, et ainsi accroître son attractivité sur son périmètre.***

***Le Budget Général (seul soumis à la fiscalité) est présenté aujourd'hui à produits constants. Le total du fonctionnement s'élève à 4,7 millions d'euros, l'investissement à 4,1 millions d'euros.***

***L'autofinancement sur ce budget s'élève à 410 000 €.***

***= Un fonctionnement maîtrisé***

***= Un investissement très important (une enveloppe globale jamais égalée) :***

***Famille/Jeunesse : Fin du Pôle Enfance Jeunesse***

***Sport : fin de la salle de sport, réflexion pour le gymnase (étude)***

***Tourisme : Eyrium, Plan d'eau de Dornas, Vallée du Bijou***

***Développement économique : pépinière d'entreprises, zone d'activités***

***Eau/assainissement : STEP, réseaux...***

***Le total général des budgets représente 28,3 millions d'euros.***

***De gros projets prévus, anticipés en réflexion et en moyens financiers.***

*Mme la Directrice et les responsables vont vous présenter en détail les six budgets.*

*Je vous remercie."*

## 2 – Présentation et vote des budgets primitifs 2011 :

Les budgets sont présentés par section et par chapitre.

### ➤ Budget général

#### ○ **Section de fonctionnement:**

Montant : 4 701 761,56 €.

DEPENSES :

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2010	Réalisé 2010	BP 2011
011	Charges à caractère général	1 002 960	1 002 946,16	1 073 220
012	Charges de personnel	960 430	931 522,05	983 000
014	Atténuation de charges	1 552 735	1 552 731,21	1 522 830
65	Autres charges de gestion courante	396 916	379 747,17	416 620
66	Charges financières	33 070	30 577,35	25 430
67	Charges exceptionnelles	48 150	48 098,16	161 500
022	Dépenses imprévues	20 669		36 725,56
023	Virement à la section d'investissement	175 000		410 000
042	Dotation aux amortissements	67 513	66 756,73	72 436
	<b>total dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 235 512</b>	<b>4 012 378,83</b>	<b>4 701 761,56</b>

Commentaires :

Carine FAURE précise les réelles hausses prévues en dépenses de fonctionnement :

- Prise en compte du fonctionnement des deux nouveaux bâtiments (le Pôle Enfance Jeunesse et la Salle de sport)
- Intégration de la hausse du prix du fuel

Elle détaille certains articles des différents chapitres. Elle indique la création du nouveau service pour le RAM et l'Espace Jeunes.

Elle s'arrête sur le chapitre 012 "*charges de personnel*" afin de donner lecture du tableau du personnel de la Communauté de communes. La CCPC comprend, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, 17 agents titulaires et 10 agents non titulaires répartis dans les différents services gérés par la Communauté de communes.

Il est également à souligner l'importance de l'autofinancement dégagé : 410 000 €.

RECETTES :

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2010	Réalisé 2010	BP 2011
002	Excédent de fonctionnement reporté	0		185 680,56
013	Atténuation de charges	23 000	32 856,88	23 000
70	Produits des services	188 150	196 257,59	198 900
73	Impôts et taxes	2 644 140	2 973 491,24	2 977 721
74	Dotations et participations	1 392 520	1 368 651,75	1 298 250
76	Produits financiers	2 546	2 546,12	1 710
042	Opérations d'ordre (travaux en régie)	15 000	9 456,85	15 000
	<b>total recettes de fonctionnement</b>	<b>4 272 356</b>	<b>4 590 390,54</b>	<b>4 701 761,56</b>

FISCALITE :

Du fait du retard des services de l'Etat quant à la transmission des données fiscales, il ne nous est pas possible de voter le produit attendu et les taux 2011.

Il est proposé d'inscrire au BP2011 le même produit attendu que celui perçu en 2010, à savoir 2 945 000 €. M. le Président précise qu'une réunion du conseil communautaire sera donc nécessaire en mai pour pouvoir voter les taux des différentes taxes. Une décision modificative viendra corriger le montant figurant au chapitre 73.

M. Patrick BOHLE demande les garanties de l'Etat dans le versement des compensations.

M. le Président répond que c'est la Loi de Finances qui pose les règles concernant les compensations.

Mme Annie FAURE demande ce que signifie FNGIR.

Mme Carine FAURE explique que cela fait partie des compensations versées par l'Etat au titre de la réforme de la taxe professionnelle afin de parvenir au même niveau de ressources fiscales qu'avant la réforme.

M. le Président exprime son inquiétude sur ces compensations quant à leur pérennité.

○ **Section d'investissement :**

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2010	Réalisé 2010	BP 2011
001	Déficit d'investissement reporté	0		0
16	Remboursement d'emprunts	64 100	62 771,93	42 720
20	Immobilisations incorporelles	36 880	16 359,04	50 004,60
204	Subventions d'équipement versées	10 000	10 000	20 000
21	Immobilisations corporelles	211 500	50 924,24	207 000
23	Immobilisations en cours	3 606 357,65	1 980 660,76	3 205 477
020	Dépenses imprévues	36 132,23		20 749
040	Travaux en régie	15 000	9 456,85	15 000
041	Opérations patrimoniales	99 597	75 142,36	200 000
27	Autres immobilisations financières	0	0	250 000
458101	Travaux Chabannes	118 000	84 225,79	55 000
458102	Travaux Dornas	0	0	35 000
	<b>total dépenses d'investissement</b>	<b>4 197 566,88</b>	<b>2 289 540,97</b>	<b>4 100 950,60</b>

## OPERATIONS :

- **Etudes :**
  - Etude pour la mise en place d'une Zone de Développement Eolien (RAR): 19 554,60 €
  - Diagnostic accessibilité : 6 000 €
  
- **Eyrium :**
  - Travaux d'aménagement 2<sup>ème</sup> tranche : 1 400 000 €
  - Réfection peinture des bassins : 10 000 €
  - Acquisitions de terrains : 10 000 €
  - Remplacement pompe d'arrosage intégré : 2 000 €
  - Création d'un Espace lecture : 1 500 €
  
- **Plan d'eau de Dornas :**
  - Profil de baignade : 12 000 €
  - Aire de jeux : 5 000 €
  
- **Pôle Enfance jeunesse :**
  - Travaux et maîtrise d'œuvre (fin) : 809 130 €
  - Mobilier : 25 000 €
  - Aire de jeux : 20 000 €
  
- **Sports :**
  - Travaux de la Salle de Sport (fin) : 593 647 €
  - Equipements de la Salle de Sport : 73 000 €
  - Installation d'un mur d'escalade : 50 000 €
  - Reprise fissure terrain et piste Stade de Pré Jalla : 5 500 €
  - Marquage des terrains Stade de Pré Jalla : 2 700 €
  - Reprise du tartan sur piste d'athlétisme Stade de Pré Jalla : 4 750 €
  - Reprise du système d'arrosage Stade La Palisse : 3 300 €
  - Ravalement façades des vestiaires Stade de La Palisse : 1 500 €
  - Aménagement wc et garage Stade de La Palisse : 3 500 €
  - Réfection court de tennis n°3 : 22 800 €
  - Acquisition de 3 tables de tennis de table : 3 000 €
  - Réparation des chéneaux du boulodrome : 3 500 €
  - Réaménagement du gymnase: 41 450 €
  
- **L'Arche des Métiers :**
  - Signalétique : 15 000 €
  - Travaux d'aménagement : 20 000 €
  
- **La Vallée du Bijou :**
  - AMO sur espaces permanents : 50 000 €
  - MO sur espaces permanents / Maison du Bijou : 39 000 €
  - Acquisitions diverses (signalétique notamment): 40 000 €

- **Acquisition de divers matériels :**
  - Matériel informatique et téléphonique : 5 000 €
  - logiciels : 1 000 €
  - Signalétique sentiers de randonnée : 9 500 €
- **Travaux divers :**
  - Réfection fenêtres et isolation Médiathèque et dojo : 73 000 €
  - Travaux suite à diagnostic accessibilité : 50 000 €

## RECETTES

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2010	Réalisé 2010	BP 2011
001	Excédent reporté	290 392,30		637 448,65
021	Virement de la section de fonctionnement	175 000		410 000
10	Dotations fonds divers	1 190 680,58	981 396,14	725 206,15
13	Subventions d'investissement	962 855	544 247,01	1 454 696,80
16	Emprunt	700 000	700 000	300 000
27	Autres immobilisations financières	94 794	70 335,09	211 163
040	Dotations aux amortissements	67 513,01	65 756,73	72 436
041	Opérations patrimoniales	99 597	75 142,36	200 000
458201	Travaux Chabannes	118 000	84 225,79	55 000
458202	Travaux Dornas	0	0	35 000
	<b>total recettes d'investissement</b>	<b>3 697 566,88</b>	<b>2 811 495,42</b>	<b>4 100 950,60</b>

- Pour le projet du pôle Enfance/Jeunesse : 633 812,80 € de subventions restant à percevoir + 208 820 € de fctva 2010/2011
- Pour la construction de la salle de sport : 162 000 € de subventions + 124 820 € de fctva 2010/2011
- Pour les travaux Eyrium : 537 850 € de subventions et 300 000 € d'emprunt
- Pour la Vallée du Bijou : 46 974 € par le CDRA VALDAC

M. le Président demande s'il n'y a pas de question sur l'ensemble de ce budget.

**Par 38 voix pour et 1 abstention, le Conseil communautaire adopte le budget primitif 2011 du Budget Général.**

➤ **Budget eau potable**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2010	Réalisé 2010	BP 2011
011	Charges à caractère général	69 000	66 516,72	69 300
022	Dépenses imprévues	4 500		5 000
023	Virement à la section d'investissement	113 118		250 134,86
042	Dotations aux amortissements	129 528	129 514,76	135 000
66	Charges financières	8 329	8 328,64	7 583
	<b>total dépenses de fonctionnement</b>	<b>324 475</b>	<b>204 360,12</b>	<b>467 017,86</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2010	Réalisé 2010	BP 2011
002	Excédent de fonctionnement reporté	14 543		141 872,86
042	Dotations aux amortissements subventions	59 797	59 796,55	55 000
70	Vente de produits	250 000	271 749,43	270 000
75	Autres produits de gestion courante	135	144	145
	<b>total recettes de fonctionnement</b>	<b>324 475</b>	<b>346 232,98</b>	<b>467 017,86</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2010	Réalisé 2010	BP 2011
020	Dépenses imprévues	25 000		15 861,78
040	Dotation aux amortissements subventions	59 797	59 796,55	55 000
041	Transfert de droits (récupérationTVA)	70 000	37 700,45	80 000
16	Remboursement emprunts	14 555	14 551,89	11 250
20	Immobilisations corporelles	164 935	38 346,75	126 500
21	Immobilisations incorporelles	2 000	1 196,47	5 000
23	Immobilisations en cours	724 839	191 240,75	808 500
	<b>total dépenses d'investissement</b>	<b>1 061 367</b>	<b>343 073,45</b>	<b>1 102 111,78</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2010	Réalisé 2010	BP 2011
001	Excédent d'investissement reporté	83 166,90		266 106,92
021	Virement de la section de fonctionnement	113 118		250 134,86
040	Dotations aux amortissements	129 528	129 514,76	135 000
041	Transfert de droits (récupération TVA)	70 000	37 700,45	80 000
10	Dotations fonds divers	248 148,10	248 148,10	0
13	Subventions d'investissement	349 500	75 043,14	290 870
27	Transfert de droits (récupération TVA)	70 000	37 700,45	80 000
	<b>total recettes d'investissement</b>	<b>1 063 461</b>	<b>611 273,80</b>	<b>1 102 111,78</b>

M. le Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, M. Raymond FAYARD, présente les programmes d'investissement inscrits à ce budget:

- Extension de réseaux sur Chantelauve Sud : travaux en cours
  - Montant prévu : 165 000 €
  - Montant des subventions : 71 000 €
- Chabannes : travaux qui se sont terminés en janvier 2011.
  - Montant prévu : 46 550 €
  - Montant des subventions : 40 000 €
- Mise en conformité des captages : en cours
  - Montant prévu : 53 500 €
  - Montant des subventions : 43 000 €
- Schéma directeur : en cours
  - Montant prévu : 126 500 €
  - Montant des subventions : 70 470 €
- Nouveau programme : Interconnexion Créas
  - Montant prévu : 200 000 €
  - Montant des subventions : 66 400 €
- Nouveau programme : extension de réseaux Dornas
  - Montant prévu : 75 000 €
- Programmes divers : 268 450 € ont pu être inscrits.

M. FAYARD explique que cette enveloppe a fait l'objet d'une répartition suite aux demandes des communes.

Certaines opérations pourront être effectuées en maîtrise d'ouvrage directe de la CCPC.  
D'autres feront l'objet d'un financement en provenance des communes par le biais de fonds de concours.  
Ce sera notamment le cas d'extension de réseaux vers des zones à urbaniser.

Les travaux à maîtrise d'ouvrage directe de la CCPC seront lancés dans les meilleurs délais. En revanche, lorsqu'un fonds de concours doit avoir lieu, les travaux pourront être étudiés après délibération de la commune et signature de la convention prévoyant le fonds de concours.

## **Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2011 du budget Eau.**

### ➤ **Budget assainissement**

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Prévu BP 2010</b>	<b>Réalisé 2010</b>	<b>BP 2011</b>
011	Charges à caractère général	30 000	27 915,93	30 300
022	Dépenses imprévues	2 800,30		3 500
023	Virement à la section d'investissement	142 160		163 610,23
042	Dotations aux amortissements	224 512	224 512	230 000
66	Charges financières	9 308	9 306,02	26 863
	<b>total dépenses de fonctionnement</b>	<b>409 826,30</b>	<b>263 979,72</b>	<b>454 273,23</b>

#### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Prévu BP 2010</b>	<b>Réalisé 2010</b>	<b>BP 2011</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	88 744,30		154 273,23
042	Dotations aux amortissements subventions	94 082	94 082	97 300
70	Vente de produits	165 000	164 837,03	163 000
74	Subventions d'exploitation	62 000	70 524,62	39 700
	<b>total recettes de fonctionnement</b>	<b>409 826,30</b>	<b>418 252,95</b>	<b>454 273,23</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2010	Réalisé 2010	BP 2011
020	Dépenses imprévues	0		9 264,64
040	Dotation aux amortissements subventions	94 082	94 082	97 300
041	Transfert de droits (récupération TVA)	100 000	45 262,91	400 000
16	Remboursement emprunts	19 422	19 421,85	60 100
21	Immobilisations incorporelles	1 300	0	2 000
23	Immobilisations en cours	3 362 187,80	278 896,95	3 074 500
	<b>total dépenses d'investissement</b>	<b>3 576 991,80</b>	<b>437 663,71</b>	<b>3 643 164,64</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2010	Réalisé 2010	BP 2011
001	Excédent d'investissement reporté	257 967,01		1 160 104,41
021	Virement de la section de fonctionnement	142 160		163 610,23
040	Dotations aux amortissements	224 512	224 512	230 000
041	Transfert de droits (récupération TVA)	100 000	45 262,91	400 000
10	Dotations fonds divers	64 772,03	64 772,03	0
13	Subventions d'investissement	1 887 580,76	159 991,26	1 289 450
16	Emprunt	800 000	800 000	0
27	Transfert de droits (récupération TVA)	100 000	45 262,91	400 000
	<b>total recettes d'investissement</b>	<b>3 576 991,80</b>	<b>1 597 768,12</b>	<b>3 643 164,64</b>

M. FAYARD détaille les programmes inscrits à ce budget :

- Le reliquat des travaux de Chabannes
  - Montant prévu : 90 500 €
  - Subventions : 52 500 €
- Extension Chantelauve Sud : en cours
  - Montant prévu : 120 000 €
  - Montant des subventions : 50 000 €
- Réhabilitation de la STEP :
  - Montant prévu : 2 685 000 €
  - Montant des subventions: 1 179 950 €
- Raccordement du gîte de Chambaud : 14 000 € pour 7 000 € de subventions
- Extension de réseaux Dornas : 65 000 €
- Programmes divers : 100 000 €

Pour l'extension de réseaux de Dornas, la réfection du réseau d'eaux pluviales sera effectuée en même temps sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la CCPC, à charge pour la commune de lui rembourser le montant des travaux entrepris.

M. le Président en profite pour donner lecture de la dernière lettre en date du 28 février 2011 reçue de M. le Préfet de l'Ardèche concernant le recours contre l'arrêté de mise en demeure de la STEP (*cf Annexe 1*). Il souligne le fait que beaucoup d'efforts juridiques doivent être faits pour que l'on soit entendu et compris.

M. Marc CHOUTEAU demande le planning des travaux de la STEP.

M. Raymond FAYARD explique que nous sommes dans les derniers documents de visa et que les travaux concernant le local de prétraitement, le remplacement du clarificateur seront bientôt lancés. Il indique que pour la plus grosse partie, il faut attendre la fermeture de l'entreprise Chomarat au mois d'août.

M. le Président demande si les délégués souhaitent poser des questions.

### **Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2011 du budget Assainissement.**

#### ➤ **Budget Zone d'activités d'Aric**

Ce budget étant soumis aux opérations de stocks, il se trouve parasité par de nombreuses opérations d'ordre qui gênent la clarté des dépenses et recettes réelles.

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Prévu BP 2010</b>	<b>Réalisé 2010</b>	<b>BP 2011</b>
002	Déficit de fonctionnement reporté	0		13 456,07
011	Charges à caractère général	982 732,70	84 129,66	850 000
023	Virement à la section d'investissement	53 000		4 938,93
042	Opérations de stocks	2 664 267,30	2 637 657,40	2 550 500
043	Transfert de charges	10 000	3 551,32	8 000
66	Charges financières	10 000	6 955,09	8 290
	<b>total dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 720 000</b>	<b>2 732 293,47</b>	<b>3 435 185</b>

Il est prévu :

- Etude pour la 3<sup>ème</sup> tranche : 30 000 €
- Réalisation des fouilles archéologiques : 710 000 €
- Travaux 3<sup>ème</sup> tranche : 90 000 €

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2010	Réalisé 2010	BP 2011
042	Opérations de stocks	3 710 000	2 635 286,08	3 225 000
043	Opérations d'ordre	10 000	3 551,32	8 000
70	Vente de terrains aménagés	0	80 000	202 185
	<b>total recettes de fonctionnement</b>	<b>3 720 000</b>	<b>2 718 837,40</b>	<b>3 435 185</b>

Ventes de terrains prévues :

- Vente au budget Activités Economiques pour la pépinière : 44 825 €

- Vente à la Banque Delubac : 157 360 €

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2010	Réalisé 2010	BP 2011
001	Déficit d'investissement reporté	944 882,28		652 921,55
040	Opérations de stocks	3 710 000	2 635 286,08	3 225 000
16	Remboursement emprunts	111 111	111 111	153 015
	<b>total dépenses d'investissement</b>	<b>4 765 993,28</b>	<b>3 691 279,36</b>	<b>4 030 936,55</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2010	Réalisé 2010	BP 2011
021	Virement de la section de fonctionnement	53 000		4 938,93
040	Dotations aux amortissements	2 664 267,30	2 637 657,40	2 550 500
10	Dotations fonds divers	700,41	700,41	0
13	Subventions	400 000	400 000	400 000
16	Emprunts	1 648 025,57	400 000	1 075 497,62
	<b>total recettes d'investissement</b>	<b>4 765 993,28</b>	<b>3 038 357,81</b>	<b>4 030 936,55</b>

**Le Conseil communautaire, par 38 voix pour et 1 contre, adopte le budget primitif 2011 du budget de la Zone d'activités d'Aric.**

➤ **Budget Zone d'activités des Prés de l'Eyrieux**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2010	Réalisé 2010	BP 2011
011	Charges à caractère général	1 655 300	1 126 106,66	215 350
022	Dépenses imprévues	50 000		6 614
023	Virement à la section d'investissement	840 061		616 000
042	Opérations de stocks	1 577 711	1 577 371,94	1 200 000
043	Transfert de charges	10 022	10 020,97	12 050
66	Charges financières	12 886	12 884,65	18 410
	<b>total dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 116 575</b>	<b>2 726 384,22</b>	<b>2 068 424</b>

Sont prévus :

- Des régularisations d'acquisitions de parcelles : 10 000 €
- Le solde des travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche (maîtrise d'œuvre et travaux), la signalétique et l'installation de sanitaires publics : 180 000 €.

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2010	Réalisé 2010	BP 2011
042	Opérations de stocks	3 200 000	2 623 527,29	1 400 000
043	Opérations d'ordre	10 022	10 020,97	12 050
70	Vente de terrains aménagés	330 000	113 725	350 000
74	Subventions	221 275	10 040,70	296 374
75	Revenus des immeubles	0	170	10 000
	<b>total recettes de fonctionnement</b>	<b>3 761 297</b>	<b>2 757 483,96</b>	<b>2 068 424</b>

Il reste des soldes de subventions pour les travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche à percevoir pour un montant total de 246 374 €.

Il est également prévu la prise en charge progressive du déficit de la ZA des Prés de l'Eyrieux à hauteur de 50 000 euros.

Les ventes de terrains budgétisées pour cette année sont : Lidl, Bricomarché et la SCI MANOLEA (cf délibération dans partie développement économique) pour un montant total de 350 000 €.

Suite à des demandes, des locations de terrains à titre précaire ont été conclues avec la SARL DOUGLASS ANNETTY et APPIA.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2010	Réalisé 2010	BP 2011
001	Déficit d'investissement reporté	1 167 700,06		1 499 655,89
040	Opérations de stocks	3 200 000	2 623 527,29	1 400 000
16	Remboursement emprunts	56 998	56 996,55	72 195
	<b>total dépenses d'investissement</b>	<b>4 424 698,06</b>	<b>3 848 223,90</b>	<b>2 971 850,89</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2010	Réalisé 2010	BP 2011
021	Virement de la section de fonctionnement	814 061		616 000
040	Dotations aux amortissements	1 577 711	1 577 371,94	1 200 000
10	Dotations fonds divers	206 596,07	206 596,07	198 832,57
13	Subventions	0	164 600	0
16	Emprunts	1 826 329,99	400 000	957 018,32
	<b>total recettes d'investissement</b>	<b>4 424 698,06</b>	<b>2 348 568,01</b>	<b>2 971 850,89</b>

Après avoir demandé aux délégués communautaires s'ils avaient des questions, M. le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2011 du budget de la Zone d'activités des Prés de l'Eyrieux.**

➤ **Budget Activités Economiques**

M. le Vice-président chargé du Développement économique, M. Daniel BERTHIER, rappelle les opérations incluses dans ce budget : immobilier d'entreprises, pépinières d'entreprises et Hôtel restaurant.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2010	Réalisé 2010	BP 2011
011	Charges à caractère général	0	0	14 000
022	Dépenses imprévues	0		1 000
023	Virement à la section d'investissement	0		50 000
	<b>total dépenses de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>65 000</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2010	Réalisé 2010	BP 2011
74	Subventions	0	0	65 000
	<b>total recettes de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>65 000</b>

Il s'agit de la subvention du Budget Général pour équilibrer ce budget annexe.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2010	Réalisé 2010	BP 2011
020	Dépenses imprévues	0	0	4 275
20	Immobilisations incorporelles	30 000	5 947,55	30 000
21	Immobilisations corporelles	109 100	109 064,06	44 825
23	Immobilisations en cours	150 000	0	1 450 000
	<b>total dépenses d'investissement</b>	<b>289 100</b>	<b>115 011,61</b>	<b>1 529 100</b>

Sont prévus :

- 24 000 € pour des opérations d'immobilier d'entreprises
- 6 000 € pour le nom et la charte graphique de la pépinière d'entreprises
- 44 825 € pour l'acquisition du lot à la ZA d'Arac pour la construction de la pépinière
- 50 000 € pour l'étude sur l'hôtel restaurant
- 1 400 000 € pour la construction de la pépinière d'entreprises

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2010	Réalisé 2010	BP 2011
021	Virement de la section de fonctionnement	0		50 000
13	Subventions	0	0	1 060 000
16	Emprunts	289 100	0	419 100
	<b>total recettes d'investissement</b>	<b>289 100</b>	<b>0</b>	<b>1 529 100</b>

Pour la construction de la pépinière d'entreprises, nous bénéficions des subventions :

- du Pôle d'Excellence Rurale (Etat) : 430 000 €
- de VALDAC (Région) : 430 000 €
- du Département (non encore attribuée) : 200 000 €

Un emprunt est également budgétisé pour finaliser le plan de financement de la pépinière.

Après avoir demandé aux délégués communautaires s'ils avaient des questions, M. le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire, par 38 voix pour et 1 contre, adopte le budget primitif 2011 du budget Activités Economiques.**

## **II – Développement économique**

M. le Président donne la parole à M. le Vice-président en charge de cette compétence, M. Daniel BERTHIER, pour présenter les différentes délibérations à l'ordre du jour.

### **1. Vente de la parcelle AB 446 sur la ZA des Prés de l'Eyrieux à la SCI MANOLEA :**

M. BERTHIER explique au conseil qu'il est proposé de vendre la parcelle AB 446 située sur la zone d'activités des Prés de l'Eyrieux à la SCI MANOLEA qui représente l'entreprise Alain Chassouan, menuisier charpentier du Cheylard.

Le prix de vente est établi à 25 € le m<sup>2</sup>, soit 37 500 € ht.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide la vente de la parcelle AB 446 d'une superficie totale de 1 500 m<sup>2</sup> au prix de 25 € le m<sup>2</sup> ht à la SCI MANOLEA.**

## **2. Vente de la parcelle AB 442 sur la ZA des Prés de l'Eyrieux à la SCI Le Romarin :**

M. BERTHIER informe les délégués de la demande d'acquisition reçue de la SCI LE ROMARIN de la parcelle AB 442 située sur la ZA des Prés de l'Eyrieux d'une superficie totale de 1 470 m<sup>2</sup>.

Il est proposé de vendre cette parcelle au prix de 11,39 € ht le m<sup>2</sup>, soit 16 743,30 € ht.

Ce prix est inférieur à celui habituellement pratiqué sur la zone, car il est fortement ombragé à l'ubac et nécessite d'être assaini par des travaux de drainage préalablement à toute construction.

M. BERTHIER précise que le Service des Domaines a d'ailleurs sollicité une justification. Les explications données ont pu permettre un avis favorable du Service des Domaines.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de vendre la parcelle AB 442 d'une superficie totale de 1 470 m<sup>2</sup> au prix de 11,39 € ht à la SCI LE ROMARIN.**

## **3. Autorisation à signer un acte d'échange entre la CCPC et la SCI des Deux Versants sur la ZA d'Arlic :**

M. le Vice-président explique que pour faciliter la disponibilité des parcelles AE 241p et AE 242p, un échange de terrain est envisagé pour une superficie de 97 m<sup>2</sup> entre la CCPC et la SCI des Deux Versants.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide l'échange de terrain entre les parcelles AE 241p et AE 242p pour une superficie de 97 m<sup>2</sup> entre la CCPC et la SCI des Deux Versants.**

## **4. Autorisation à signer le permis de construire de la pépinière d'entreprises :**

M. le Vice-président informe de l'avancée du dossier de construction de la pépinière d'entreprises. Il propose au conseil d'autoriser le Président à signer et déposer le permis de construire.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer et déposer la demande de permis de construire relative à la construction de la pépinière d'entreprises sur la parcelle AE 241.**

## **5. Autorisation à lancer le marché de travaux pour la construction de la pépinière d'entreprises :**

M. BERTHIER rappelle que la pépinière doit ouvrir en septembre 2012. Les derniers points sont en cours de résolution avec l'architecte.

Il est proposé au conseil de lancer le marché de travaux selon la procédure adaptée et d'autoriser le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le lancement du marché de travaux de construction de la pépinière d'entreprises sur la ZA d'Arlic, selon la procédure adaptée, et de signer les marchés.**

## **6. Adhésion au Réseau Entreprendre :**

M. le Vice-président expose au conseil qu'il serait opportun d'adhérer au Réseau Entreprendre Drôme Ardèche. Il s'agit d'une association de chefs d'entreprises qui propose des solutions de financement pour les porteurs de projets de création d'entreprises. Les projets ainsi sélectionnés doivent s'engager à créer des emplois.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adhérer au Réseau Entreprendre Drôme Ardèche et de verser chaque année la contribution décidée par l'association.**

## **III – Eau et assainissement**

### **– Autorisation à signer un avenant dans le cadre du marché d'extension de réseaux sur le quartier de Chantelauve :**

M. Raymond FAYARD, Vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement, explique que les éléments n'ayant pas été fournis par la DDT, cette délibération est supprimée de l'ordre du jour.

## **IV – Eyrium**

M. le Président demande à Mme la Directrice de présenter le projet par un visionnage des principaux plans.

Mme Carine FAURE rappelle que l'objectif du projet est :

- la construction d'un restaurant
- la construction d'un espace bien-être
- la réhabilitation du bâtiment d'accueil existant pour une mise aux normes

Le restaurant aura une capacité de 30 couverts avec une terrasse en surplomb de la base qui aura la même capacité. Il est prévu de mettre en place toute l'ossature nécessaire au support éventuel d'une fermeture de la terrasse.

L'espace bien-être comprend trois cabines de soins et un espace spa avec jacuzzi, nage à contre-courant et sauna.

Un espace lounge fera la passerelle entre le restaurant et le spa, permettant ainsi aux utilisateurs du spa de pouvoir se désaltérer et se restaurer.

M. le Président en profite pour rappeler les raisons pour lesquelles il nous est possible de construire au niveau d'Eyrium : une mission d'étude urbanistique avait été confiée à un ancien bureau d'architecte qui a trouvé les solutions juridiques pour que le projet puisse voir le jour. Il en a notamment résulté que la construction était validée au niveau du parking, car considéré comme faisant partie de la zone aménagée autour de la base.

M. le Président souligne que cela ne fait pas tomber malheureusement la Loi Montagne qui continue à empêcher toute construction dans la bande des 300 mètres autour de la baie des Collanges.

M. Dominique BRESSO s'interroge sur le mode de construction des bâtiments (bâtiment économique en énergie) et sur les coûts de la construction.

M. Jean-Louis ROZE, Directeur technique de la Communauté de communes, explique que nous sommes au stade de l'avant-projet avec l'architecte et que certains points sont encore à valider (mode de chauffage, isolation....). Néanmoins, il faut souligner qu'il s'agit d'une construction bois.

M. BRESSO se pose également la question de la période d'ouverture des deux nouveaux équipements.

M. Lucien VIALLE, Vice-président en charge de ce dossier, répond qu'il est en effet envisagé une ouverture toute l'année.

M. BRESSO soulève le problème de la clientèle visée.

M. le Président répond qu'il existe déjà une clientèle potentielle venant de la population, mais également sur les week-ends.

M. BRESSO s'interroge sur le stationnement supplémentaire à mettre en place, car il existe déjà des difficultés au niveau de la base.

M. ROZE répond qu'une étude est en cours pour une augmentation de la capacité des places de parking. Toutefois, il souligne que le parking adjacent à la base est souvent vide et qu'il en va également de la responsabilité de chacun quant au stationnement de son véhicule.

M. Patrick BOHLE pose la question de l'application de la Loi Montagne au projet.

M. le Président lui rappelle qu'une réponse lui a été apportée lors de la réunion de la Commission Tourisme Eyrium.

M. BOHLE répond qu'il est toujours sceptique à ce sujet et qu'il votera contre ce projet.

M. le Président répète que cette question a été étudiée au préalable et fait aujourd'hui l'objet d'un aval des services de l'Etat concernés.

M. BOHLE demande si des négociations ont été lancées concernant les terrains contigus à la base, qui pourraient augmenter la capacité de stationnement. Car sans cela, il n'y a pas de projet possible.

M. le Président répond que des négociations sont en cours.

M. Marc CHOUTEAU soulève la question du mode de fonctionnement pressenti pour les deux équipements et son mode de gestion.

M. Lucien VIALLE indique que l'on s'oriente vers une mise en gérance des deux bâtiments.

M. Thierry GILBERT s'interroge sur l'accueil des cars par la Voie CFD.

M. Raymond FAYARD explique que la circulation des cars est déjà autorisée sur la Voie CFD.

M. Thierry GILBERT demande s'il serait possible d'envisager de profiter du pôle aquatique hors des périodes d'ouverture de la base.

M. le Président renvoie à la désignation du gérant, qui permettra de mettre en place les différents centres d'intérêt. Il souligne que sur la Vallée de l'Eyrieux, nous serons les seuls à posséder ce genre de pôle. Il rappelle qu'à l'époque, Eyrium était un premier pas, mais que la Loi Montagne est venue freiner la démarche. *"Aujourd'hui nous irons jusqu'au bout et poursuivrons le développement économique et touristique du territoire"*.

M. Jeannot Montrevel félicite de la concrétisation de ce projet qui avait fait l'objet il y a quelques années d'une étude laissée en suspens jusqu'à aujourd'hui.

M. le Président, pour conclure ce débat, donne lecture du mail reçu de notre architecte, Mme Cécile DOINEL:

*"J'achève mon périple DDT pour le projet Eyrium (réglementaire RNU, accessibilité, loi montagne, PPRI), rien ne bloque le dépôt de PC... J'ai eu la chance de suivre à la trace dans les services le dossier de subvention. Je n'ai entendu que du positif, saluant l'initiative des élus de porter un tel projet et l'aspect architectural qui semble faire l'unanimité. Cela fait plaisir à entendre, je voulais vous faire partager ce compliment que je soutiens : des élus dynamiques et une équipe compétente."*

M. le Président propose de passer au vote sur les trois délibérations afférentes à ce projet.

### **1 – Autorisation à signer le permis de construire pour la construction d'un restaurant et d'un espace bien-être sur le site d'Eyrium :**

M. Lucien VIALLE donne lecture de la délibération concernant la construction d'un restaurant et d'un espace bien-être d'une superficie totale de 280 m<sup>2</sup> et la réhabilitation du bâtiment d'accueil existant. Il convient de donner l'autorisation de signer et déposer le permis de construire.

**Le Conseil communautaire, par 33 voix pour, 3 contre et 3 abstentions, autorise M. le Président à signer et déposer la demande de permis de construire relative à la construction d'un restaurant et d'un espace bien-être et à la réhabilitation du bâtiment d'accueil existant situé sur le site de la base aquatique Eyrium.**

### **2 – Autorisation à lancer le marché de travaux pour la construction d'un restaurant et d'un espace bien-être sur le site d'Eyrium :**

M. le Vice-président propose de lancer le marché de travaux dès lors que tous les points techniques auront été validés.

**Le Conseil communautaire, par 33 voix pour, 3 contre et 3 abstentions, autorise M. le Président à lancer le marché de travaux de construction d'un restaurant et d'un espace bien-être et de réhabilitation du bâtiment d'accueil existant et de signer les marchés s'y rapportant.**

### **3 – Approbation du plan de financement et demandes de subventions :**

M. le Vice-président expose le plan de financement.

Le montant total de l'opération est estimé à 1 250 000 € ht.

Le projet, labellisé Pôle d'Excellence Rurale, a obtenu 320 000 € de l'Etat.

Une demande de subvention est partie au niveau du Conseil Général.

**Le Conseil communautaire, par 35 voix pour, 3 abstentions et 1 contre, approuve le projet d'aménagement de la base aquatique par la création d'un restaurant et d'un espace bien-être et la réhabilitation du bâtiment d'accueil existant, et sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs.**

## **V – Transports**

### **- Approbation de la demande d'extension de ligne de transport scolaire de la Commune de Mars :**

M. Maurice ROCHE, Vice-président en charge de la compétence transports, expose que la Communauté de communes a reçu une demande d'extension de ligne de transport scolaire de la Commune de Mars. Cette modification du service sur la ligne St Agrève / Intres / Le Cheylard permettrait la prise en charge de 6 élèves domiciliés sur Mars et qui se rendent au Lycée du Cheylard.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à entreprendre les démarches auprès du Conseil Général pour solliciter la modification du service de transport scolaire sur la ligne St Agrève/Intres/Le Cheylard et son extension jusqu'à la Commune de Mars.**

## **VI – Administration générale**

### **1 – Création d'un poste d'animatrice pour le Relais d'Assistants Maternels :**

Mme Carine FAURE, DGS de la Communauté de communes, explique qu'il convient de créer un poste d'Educatrice de Jeunes Enfants pour le poste d'animatrice du RAM. Ce poste est ouvert à temps incomplet (17,5 / 35<sup>ème</sup>).

La nomination d'une animatrice RAM connaît une procédure assez longue, puisque la personne doit être agréée par la CAF après un dossier de demande d'agrément.

Aujourd'hui, Mlle Octavie EYNARD a été agréée par la CAF pour remplir cette mission.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants, à temps incomplet (17,5/35<sup>ème</sup>).**

### **2 – Demande de subvention pour l'aire de jeux du Pôle Enfance Jeunesse :**

Mme FAURE précise que grâce au dernier avenant validé par VALDAC, des possibilités de financement ont été ouverts sur l'enfance et jeunesse.

Il est notamment proposé de demander une subvention à VALDAC pour le projet de création d'une aire de jeux au Pôle Enfance Jeunesse.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création d'une aire de jeux au Pôle Enfance Jeunesse, et sollicite auprès de la Région une subvention à hauteur de 30 % des dépenses subventionnables.**

### **3 – Autorisation à signer une convention avec la FFME pour le mur d'escalade :**

Mme FAURE expose que dans le cadre de l'installation d'un mur d'escalade dans la salle de sport, une convention de partenariat doit être signée entre la collectivité, le club d'escalade et la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade.

Cette convention permet au club et à la collectivité de bénéficier d'une subvention de la FFME. En contrepartie, la collectivité s'engage à mettre à disposition les installations pour des actions fédérales.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de partenariat entre la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, le club d'escalade et la CCPC.**

## **VII – Questions diverses**

### **1 – Marché de Noël :**

Mme PINET, Vice-présidente chargée de la culture, informe que face au succès rencontré en 2010 par le Marché de Noël, il est proposé de continuer cette animation chaque année. Une autorisation d'utilisation du domaine public a été donnée par M. le Maire du Cheylard.

[M. Christophe SABY indique qu'il ne participera pas au vote car il y participe en tant que commerçant].

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide la création d'un marché de Noël et autorise M. le Président à mettre en place un règlement afin de le régir.**

### **2 – Remboursement de frais Bibliothèque des Nonières :**

Mme PINET indique au conseil que des formations sont proposées par la BDP au profit des bénévoles des bibliothèques. M. Serge BADUFLE a participé à l'une de ces formations.

Il convient de pouvoir lui rembourser les frais de restauration et de déplacement qu'il a pu engager lors de cette formation.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide le remboursement des frais de restauration et de déplacement occasionnés par M. Serge BADUFLE lors de la formation organisée par la BDP, selon les modalités de règlement des frais de déplacement aux agents territoriaux.**

### **3 – Tarif Centre Multimédia de L'Arche des Métiers :**

Mme PINET informe que des demandes sont parvenues pour bénéficier du matériel informatique installé au centre multimédia de l'Arche des Métiers.

Mme la Vice-présidente propose que les tarifs suivants soient appliqués :

- 50 euros pour la demi-journée

- 80 euros pour la journée

Un supplément de 30 € sera appliqué si un animateur est demandé.

Le paiement des prestations sera réclamé sur présentation d'un titre de recettes, un devis ayant été au préalable validé par le demandeur.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de mettre à disposition le matériel informatique du Centre multimédia de l'Arche des Métiers selon les tarifs ci-dessus indiqués.**

## **VIII – Communications du Président**

### **1 – Fin des travaux du Pôle Enfance et déménagement :**

M. le Président demande à M. René JULIEN, Vice-président chargé de ce dossier de donner quelques informations sur la fin des travaux du Pôle et le déménagement.

M. JULIEN indique que les sols de la crèche sont en cours de pose. Les dates de déménagement ont été fixées:

- le Centre de loisirs déménage le 9 et 10 mai pour une mise en route le 11.

- la crèche déménage le 13/05 pour une mise en service le 16/05.

M. JULIEN précise qu'une nouvelle organisation sera mise en place pour le Centre de loisirs.

Il indique que l'Espace Jeunes va également ouvrir.

### **2 – Commission ad hoc France Telecom :**

M. le Président signale aux maires que suite à la réunion avec M. DELEUZE de France Telecom, aucune demande n'est parvenue en CCPC. Il indique qu'il ne faut pas hésiter à transmettre les difficultés.

### **3 – Fouilles archéologiques :**

M. le Président informe qu'il a rencontré le responsable des fouilles. Une visite du site pourrait être organisée à laquelle les élus seront invités.

### **4 – SMEOV / SCOT :**

M. le Président informe le conseil que les responsables du SMEOV font le tour des intercommunalités pour présenter la démarche du SCOT. Cette réflexion sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

### **5 – Soutien à la châtaigne :**

M. le Président donne lecture aux délégués d'un courrier reçu du Comité Interprofessionnel de la Châtaigne d'Ardèche (cf Annexe 2).

M. le Président propose qu'une lettre de soutien soit envoyée au Conseil Régional pour appuyer la démarche du Comité.

### **6 – Inspectrice d'Académie :**

M. le Président informe qu'il va rencontrer demain la nouvelle inspectrice d'académie, notamment en ce qui concerne les modifications apportées à la carte scolaire.

## **7 – Intercommunalité :**

M. le Président rapporte les informations concernant la future carte de l'intercommunalité qui doit être terminée pour la fin de l'année.

M. le Préfet a élaboré une proposition de carte des futures intercommunalités qui sera validée par la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale.

La proposition pour notre territoire est la suivante : regrouper les cantons de St Agrève, St Martin, Le Cheylard, une partie d'Eyrieux aux Serres et une partie des Châtaigniers.

De l'autre côté, une Communauté d'Agglomération se construit autour de Privas.

M. le Président a fait la proposition à M. le Préfet d'une Communauté d'Agglomération élargie à notre Communauté de communes, en s'appuyant sur l'expérience réussie du SMEOV.

M. le Dr CHABAL regrette que cette solution n'ait pas été retenue. En tant que président du SMEOV, il a demandé qu'un vœu soit émis déplorant que la logique de vallée et les habitudes de travail entre intercommunalités soient ainsi mises à mal.(cf Annexe 3)

Il poursuit en indiquant que la nouvelle carte de l'intercommunalité devra être en place pour le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. Raymond FAYARD demande s'il n'est pas possible de prendre une délibération pour émettre un vœu, car cette proposition est une totale rupture avec l'étude menée sur le SCOT qui donne une grande place à la mobilité.

Mme Monique PINET, de concert avec M. Jean-Luc BOULON, s'indignent de la proposition qui nous est faite et demandent également qu'une délibération vienne marquer leur désapprobation.

M. Christophe SABY souligne que ce n'est pas en adéquation avec notre logique de vallée.

M. Thierry GILBERT le souligne également en faisant appel à l'histoire qui s'est construite sur ce territoire par vallée.

M. GILBERT poursuit en demandant quels moyens sont à notre disposition pour faire pression sur le Préfet.

M. le Président indique que nous avons le droit de dire ce que l'on pense et de défendre la logique de vallée.

Mme PINET surenchérit en trouvant cette manière de procéder lamentable, notamment par rapport à tous les efforts que nous avons faits sur le plan économique.

M. le Président demande à tous les délégués de se prononcer sur la question de savoir si une délibération doit être prise. Les délégués acquiesçant, il demande à Mme la Directrice de rédiger une délibération.

## **8 – ZDE :**

M. le Président demande à M. Maurice ROCHE, Vice-président en charge du dossier, d'informer le conseil du courrier envoyé à Mme le Maire d'Accons (cf Annexe 4).

M. ROCHE précise qu'une réunion du Conseil municipal a eu lieu vendredi dernier au cours de laquelle le sujet n'a pas été abordé.

## **9 – Article dans Entreprises Rhône Alpes :**

M. le Président signale un article paru dans Entreprises Rhône Alpes sur l'industrie au cœur des territoires où Le Cheylard côtoie Oyonnax, Saint Etienne et la Vallée de l'Arve (cf Annexe 5).

Les débats étant épuisés, M. le Président clôture la séance.

Fin de la séance à 21h15

Dr Jacques CHABAL  
Président de la Communauté de communes  
du Pays du Cheylard  
Conseiller général de l'Ardèche

